

Lui, dont le logis était situé dans une cour de 5,000 mètres carrés ! Lui que le réfectoire du couvent séparait du voisin qui prétendait être incommodé de son odeur !

Ce voisin avait sans doute, après la perte de son procès, fait un nez... un nez habile à percevoir les parfums les plus lointains. Car jusque-là il avait vécu en bonne intelligence avec le cochon des Sœurs. Qui eût pu s'attendre à ces intermittences d'odorat ?

Le voisin se plaignit ; les Franciscaines ne votant point, l'autorité municipale lui donna raison contre elles.

Pauvres Sœurs du bon Dieu ! elles eurent beau se lamenter ; les infirmes eurent beau crier et gémir : on n'écoula que le voisin qui grognait.

Très expresses défenses et inhibitions furent faites aux Franciscaines d'élever un cochon, dans un coin de terrain grand comme la cour du Louvre, au bord d'une route, entre les arbres et des rochers. Il fallut obéir ; on tua le cochon, on le mangea et, depuis lors, on n'en engraisse plus d'autres. Ce sont les notes du boucher qui enflent.

Nominations

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

- Mr l'abbé Gaudreau, curé de St-Gilles ;
- “ “ B. Dionne, curé de N.-D. du Mont Carmel ;
- “ “ C. Samson, curé de St-Cajétan d'Armagh ;
- “ “ S. Chénard, vicaire à St-Ambroise ;
- “ “ P. Hunt, professeur au Collège de Lévis.
- “ “ A. Magnan va exercer le saint ministère dans la paroisse de N.-D. de Lourdes à Fall River.

Bénédictio de l'église de l'Enfant-Jésus

Dimanche, 11 décembre, Mgr l'Archevêque de Québec a béni l'église de la nouvelle paroisse de l'Enfant-Jésus, en même temps qu'une cloche, à la Jonction de Beauce, sur le *Québec Central* — Des trains spéciaux avaient amené une foule de